

# Solutions 30 : ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE / Informations additionnelles

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE / Informations additionnelles

SOLUTIONS 30 SE (la **Société**) tiendra son assemblée générale annuelle (**AGA**) le 26 juin 2020 à 9h00 (heure d'été Europe centrale – CEST).

Lors de l'AGA, les actionnaires seront notamment appelés à se prononcer par un vote consultatif pour la première fois :

- Sur la [politique de rémunération](#) applicable aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société;
- Sur le [plan d'intéressement pluriannuel \(LTIP\)](#).

Une agence de conseil en vote a soulevé quelques questions sur ces deux résolutions. La Société a apporté des compléments d'informations et précisions, qui ont conduit à une révision des recommandations de votes formulées par cette agence.

## **LTIP : allocation individuelle maximale**

- Le plan d'intéressement pluriannuel s'appuie sur l'allocation d'options, et seules des options d'achats de titres pourront être attribuées. Comme mentionné dans la documentation mise à disposition des actionnaires, le prix d'exercice des options a été fixé à 8,99 € (cours moyen de l'action à la clôture des 60 jours de bourse précédant la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 23 septembre 2019 ayant approuvé ce plan).
- Le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre de ce plan ne pourra pas excéder 6,5 millions d'actions.
- Pour calculer la valeur globale de ce plan, il convient de prendre en compte le prix d'exercice.

Ainsi, avec un prix d'action à 10,99 €, la valeur totale maximale du plan est la suivante :

$$10,99 \text{ €} - 8,99 \text{ €} = 2,00 \text{ €}$$

$$2,00 \text{ €} \times 6,5 \text{ millions d'actions} = 13,00 \text{ M€}$$

- L'allocation maximale par personne est de 15% de la valeur totale du plan.
- Les options seront attribuées après atteinte de critères de performance définis pour une période de trois années consécutives et ne pourront être exercés qu'un an après leur allocation définitive. L'allocation globale d'actions dans le cadre de ce plan sur 3 ans ne peut pas être comparée avec les niveaux de rémunérations annuelles constatées dans d'autres entreprises.

## **Publicité des clauses de résiliation et du mode de calcul de performance de l'action**

- Les critères de performance qui permettent l'attribution d'actions incluent un objectif de

surperformance du cours de bourse par rapport à un indice composé de neuf valeurs européennes comparables.

- L'information relative à ce groupe de comparables, au mode de calcul de la performance de l'action et aux clauses de résiliation du plan a été mise à disposition sur le site de la Société, dans [la rubrique dédiée aux Assemblées Générales](#) dans un document dénommé « [Informations complémentaires sur le plan d'intéressement pluriannuel](#) ».

### **Critères extra-financiers introduits dans la politique de rémunération**

- La politique de rémunération est un document cadre qui présente les principes permettant de déterminer la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société, pour une durée de 4 ans.
- La politique de rémunération indique que les « objectifs individuels sont définis en début de chaque exercice par le Comité des Nominations et des Rémunérations, sur la base d'une proposition établie par le Président du Directoire, avec l'aide du Directoire. Les objectifs individuels devraient inclure des objectifs non-financiers. Le Comité des Nominations et Rémunérations évalue à la fin de chaque année si les membres du Directoire ont atteint leurs objectifs. »
- Ces critères extra-financiers sont établis chaque année. Ils dépendent des objectifs annuels de la Société et peuvent varier d'une personne à une autre. Ces critères peuvent inclure des indicateurs de satisfaction clients pour le Directeur Général et ses adjoints, mais d'autres critères s'appliquent pour le Directeur Général, Finance. Ces critères peuvent aussi inclure des indicateurs ESG suivant les champs de compétences de chacun. Ces critères annuels ne peuvent donc pas être déterminés à l'avance dans la politique de rémunération définie pour 4 ans.

### **Ajustement des objectifs attachés au LTIP, dans le contexte du Covid-19**

- Les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19 ont conduit le Conseil de Surveillance à placer les objectifs du LTIP sous revue.
- Toute révision ne concernerait que les objectifs 2020 et 2021, mais ne concernerait ni le prix d'exercice des options, ni les critères 2019 de performance.
- L'épidémie de Covid-19 a changé de façon drastique l'environnement de marché et les sociétés doivent s'adapter. Les objectifs qui avaient été fixés en 2019 peuvent nécessiter un ajustement dans l'intérêt de la société, de ses employés et de ses actionnaires si, dans les conditions actuelles, ils ne répondaient plus aux objectifs globaux d'un LTIP.
- Dans le cas de SOLUTIONS 30, le Conseil de Surveillance a décidé de placer les objectifs 2020 et 2021 sous revue, de façon à s'assurer qu'ils restent applicables dans le cadre d'une situation totalement inattendue et non imputable à la Société. Cette revue se fera dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes de la Société, dont bien sûr ses actionnaires. Il est important que ces objectifs, qui ne s'appliquent pas uniquement aux membres du Directoire mais aussi aux managers clés de la Société, puissent permettre de motiver, fidéliser et attirer les talents et bénéficiaires du plan.

Pour toutes informations supplémentaires, les actionnaires sont invités à :

- consulter le site internet : <http://www.solutions30.com> Rubrique Investisseurs / Assemblée Générale. L'ensemble des documents soumis au vote des actionnaires y sont disponibles ; ou
- contacter la société par email à l'adresse suivante : [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com).

## **A propos de Solutions 30 SE**

Le Groupe Solutions 30 est le leader européen des solutions pour les Nouvelles Technologies. Sa mission est de rendre accessibles à tous, particuliers et entreprises, les mutations technologiques qui transforment notre vie quotidienne : hier l'informatique et Internet, aujourd'hui le numérique, demain les technologies qui rendront le monde toujours plus interconnecté en temps réel. Avec 30 millions d'interventions réalisées depuis sa création et un réseau de plus de 10 000 techniciens de proximité, Solutions 30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique et la Pologne. Le capital de Solutions 30 S.E. est composé de 107 127 984 actions, identiques au nombre de droits de vote théoriques et exerçables.

Solutions 30 S.E. est cotée sur Euronext Growth (ISIN FR0013379484- code ALS30) ainsi qu'à la Bourse de Francfort sur le système de cotation électronique XETRA (FR0013379484 – code 30L3). Indices : MSCI Europe Small Cap | Tech40 | CAC PME. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com)

## **Contact**

Analystes/investisseurs : Nathalie Boumendil | Tél : +33 (0)6 85 82 41 95 | [nathalie.boumendil@solutions30.com](mailto:nathalie.boumendil@solutions30.com)

Presse : Samuel Beaupain | Tél : + 352 2 777 4210 | [media.relations@solutions30.com](mailto:media.relations@solutions30.com)

## **Pièce jointe**

- [SOL30 – AG – 26-06-2020 – Additional Information – FR](#)